P. Diddy accuse le FBI d'utiliser une loi "raciste" pour le poursuivre : le rappeur porte plainte

20/02/2025 à 19h16



Depuis novembre 2023, P. Diddy est confronté à une série d'accusations graves. Actuellement derrière les barreaux dans l'attente de son procès, entre autres, pour trafic sexuel, agressions sexuelles et crime organisé, il tente de sauver les meubles, et a annoncé via ses avocats porter plainte pour une raison bien particulière.

(…)

Le rappeur tente tant bien que mal de sauver les meubles et un dépôt de plainte a d'ailleurs été déposé mardi 18 février. ***"M. Combs a été pris pour cible parce qu'il est un homme noir puissant*** *et il est poursuivi pour une conduite qui passe régulièrement impunie"*, ont rapporté nos confrères du média *Deadline* en citant la plainte déposée. Cette action vise à demander l'annulation de l'accusation du gouvernement selon laquelle le fondateur de Bad Boy Records aurait violé le Mann Act, officiellement connu sous le nom de White-Slave Traffic Act. Ses avocats des cabinets Shapiro Arato Bach et Agnifilo Intrater ont estimé que **cette loi était *"utilisée à des fins discriminatoires par le bureau du procureur des États-***

Unis *pour le district sud de New York, (…) contre l'interprète de* All About the Benjamins*, en raison de sa race*", a-t-on pu lire.

"*Ce qui était raciste à son origine l'a souvent été dans son application*", peut-on lire dans le mémorandum juridique de 13 pages déposé en soutien à une requête visant à faire annuler le troisième chef de l'acte d'accusation. *"La cible de cette loi était la sexualité des hommes noirs, et de Jack Johnson à Chuck Berry,* ***les poursuites les plus notoires sous cette loi ont visé des hommes noirs célèbres accusés de comportements sexuels déviants"***, poursuit le document daté du 18 février. *"Cette affaire s'inscrit dans cette continuité. Au troisième chef d'accusation, le gouvernement invoque une violation de cette loi sur la base d'allégations selon lesquelles M. Combs aurait transporté des escorts masculins – issus d'un service d'escorts légal – à travers les États pour avoir des relations sexuelles avec ses petites amies",* a-t-il été ajouté. Le rappeur risque la prison à perpétuité s'il est reconnu coupable des trois chefs d'accusation actuels. Affaire à suivre le 5 mai prochain.

www.voici.fr